



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## O&R DRONES

### Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de O&R Drones et de son CLIENT dans le cadre de la signature du devis.

L'envoi d'un bon de commande ou tout autre support faisant état d'une commande auprès de O&R Drones vaut acceptation des conditions générales de vente ci-après exposées et mentionnées sur le site Internet [or-drones.fr](http://or-drones.fr).

Toute prestation accomplie par *O&R Drones* implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

### Champ d'application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tous les produits et services vendus par O&R Drones. Elles sont applicables dans leur intégralité pour tout contrat passé entre O&R Drones et ses CLIENTS en France ou à l'étranger, quel que soit le lieu de livraison.

Aucune dérogation aux présentes conditions générales de vente ne pourra être admise sans accord express et préalable de O&R Drones.

Toute condition contraire aux présentes conditions générales de vente posée par le CLIENT, dans ses propres conditions générales d'achat ou dans tout autre document, sera inopposable à O&R Drones, quel que soit le moment où elle aurait pu être portée à sa connaissance.

### Commandes

Tout bon de commande faisant état de l'accord du CLIENT ou tout devis portant la mention « bon pour accord », ou encore tout document faisant état d'une commande auprès de O&R Drones sera réputée ferme et définitive dès leur réception par O&R Drones.

### Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux du tarif en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros, calculés en TTC et incluent les prises de vues sur place, la réalisation & le montage ainsi que la livraison du résultat.

O&R Drones s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Le prix, correspondant aux prestations, objet du présent contrat, est détaillé dans un devis remis au CLIENT. Ce devis fera effet de bon de commande lorsque le CLIENT l'aura retourné signé avec la mention « Bon pour accord ».



## **Modalités de paiement**

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque,
- soit par virement,
- soit en numéraire.

## **Acompte**

Un acompte de 40% sera demandé dans les 8 jours suivants la validation du devis par le CLIENT et avant l'intervention.

O&R Drones n'interviendra pas tant que le devis ne sera pas signé et reçu (soit par mail, soit par courrier) et tant qu'un éventuel acompte ne sera pas réglé.

Le client s'engage à régler intégralement les 60% restant dus de la commande dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de facturation.

Toutefois, dans le cas d'un dossier s'étalant sur une période de plusieurs mois, les factures payables à 30 jours seront émises selon un échéancier qui sera négocié entre le CLIENT et le prestataire et qui sera précisé dans les Conditions Particulières.

## **Les tarifs comprennent :**

- Les demandes d'autorisation (si besoin)
- La préparation du matériel
- Le déplacement dans un rayon de 50km
- Les prises de vues sur place
- Montage vidéo si inclus dans la formule
- Les retouches et/ou recadrages des photos
- L'envoi du résultat sur clé usb ou serveur sur Internet (We Transfer par exemple) selon la taille du fichier

La grille de tarif est consultable sur le site internet « [www.or-drones.fr](http://www.or-drones.fr) » à l'onglet « Tarifs ».

## **Les tarifs ne comprennent pas :**

- Les rushs vidéo
- Le déplacement dans un périmètre supérieur à 50 km de Saint Pair sur Mer. Au-delà une indemnité kilométrique supplémentaire sera facturée au CLIENT
- Frais de nuitée(s) pour journée(s) supplémentaire(s) de tournage (100€ttc/nuit)
- Toute demande supplémentaire de photos ou rushs vidéo à tourner
- Tout montage vidéo supplémentaire avec les rushs vidéo déjà tournés
- Retouche(s) supplémentaire(s) (photos/vidéos) non comprise(s) dans la formule



## **Conditions d'exécution des prestations**

### **Obligations générales des parties**

Le CLIENT s'engage à apporter les données et les renseignements dont la communication est jugée utile par O&R Drones afin que le contrat puisse être exécuté dans les délais prévus.

O&R Drones s'engage à fournir au client un ensemble de compétences spécifiques en matière de prises de vues aériennes et subaquatiques.

O&R Drones dispose de toutes les qualifications et autorisations réglementaires aux fonctions de télépilote de drone et téléopérateur de ROV professionnel.

O&R Drones s'engage à conserver strictement confidentielles les informations échangées et tous documents et éléments produits dans le cadre de l'exécution du contrat.

### **Exécution des prises de vues aériennes**

La prestation est exécutée par le personnel du prestataire qui détermine la composition de l'équipe de travail, l'organisation des tâches et qui assure l'encadrement, la direction et le contrôle des collaborateurs et sous-traitants.

**Le télé-pilote est le seul à juger de la faisabilité de la prestation de services.**

Si, pour des raisons météorologiques ou des raisons de sécurité la prestation de services ne peut être exécutée, le CLIENT ne pourra en aucun cas se prévaloir d'une inexécution du contrat.

O&R Drones se réserve le droit de reporter une prestation si les conditions météorologiques sont inadaptées au vol de l'aéronef (précipitations, conditions orageuses, irruption solaire, neige, vent fort, brouillard...). Par conséquent, le pilote peut décider, à tout moment, y compris au moment du décollage, d'annuler ou d'écourter le vol si la sécurité n'est plus assurée du fait de la dégradation des conditions météorologiques.

Dans le cas extrême où la prestation doit être annulée le jour même, O&R Drones ne peut être tenu pour responsable des frais engagés par le CLIENT pour se rendre sur le lieu de rendez-vous (hébergement, restauration et déplacement).

Si les conditions ne sont pas réunies pour une réalisation de la prestation conformément à la législation en vigueur, les deux parties devront convenir d'une date ultérieure pour l'exécution, en tenant compte des impératifs des délais de demandes de survol préfectorales.

Si la prestation ne peut être reportée ultérieurement, elle n'est pas facturée au client. Seul l'acompte est encaissé par le prestataire.

Dans le cas où le CLIENT et/ou ses représentant souhaitent se trouver à proximité des opérateurs afin de contrôler les images, ceux-ci sont placés sous l'autorité du télépilote jusqu'à la fin de la réalisation de la prestation. Une attestation d'information devra au préalable être signée par le CLIENT et/ou ses représentants avant leur présence dans l'aire de sécurité aménagée par O&R Drones pour la réalisation de la prestation de services.

### **Annulation / Interruption / Report**

Dans l'hypothèse d'un report de l'intervention (conditions météorologiques inappropriées, problèmes logistiques ou techniques, problèmes engageants la sécurité, autorisations incomplètes...), O&R Drones laissera le soin au CLIENT de choisir entre : reporter, attendre (sans date limite) un créneau de report ou annuler.

Dans le cas d'une annulation par le CLIENT, le montant de l'acompte sera intégralement conservé par O&R Drones.

Dans le cas d'une annulation officielle (par email) émanant directement de O&R Drones avant le déplacement, aucun paiement ne sera demandé. L'acompte versé sera remboursé dans les 30 jours suivant la notification de l'annulation.



Dans le cas d'une annulation sur place sur un déplacement de plus de 50km, les indemnités kilométriques de déplacement seront facturées.

**Toute annulation d'une prestation doit être notifiée par mail à [contact@or-drones.fr](mailto:contact@or-drones.fr)**

### **Annulation pour cas de force majeure**

Les événements de force majeure, accident, panne de matériel, grèves et autres désordres sociaux suspendent les obligations de O&R Drones sans mettre fin au contrat, et n'engagent pas sa responsabilité.

Ceci est également valable pour le CLIENT qui pourra à l'amiable être remboursé d'une partie ou reporter son rendez-vous sans frais supplémentaires.

### **Délais de livraison et livraison**

La livraison de la prestation de services, à savoir des fichiers images ou vidéos sera effectuée au CLIENT soit sur clé USB, soit envoyé directement par serveur sur Internet (We Transfer par exemple).

**En fonction de la prestation de services commandée, le CLIENT prendra possession des images réalisées au plus tard 30 jours à dater de la réalisation sous réserve du règlement intégral de la prestation de services par le CLIENT.**

Ce délai peut être négocié ou diminué en fonction du degré d'urgence du contrat (inspection sur sinistre, dommage sur ouvrage etc...)

O&R Drones s'engage par les présentes à une simple obligation de moyen quant au respect des dates de livraison. Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Toutefois, les retards éventuels ne donneront pas droit au CLIENT d'annuler ou de refuser la conception et l'exécution du projet, et n'ouvriront pas droit à dommages et intérêts.

La livraison du projet ou des prestations désignées sur les documents commerciaux ne seront effectives que si le CLIENT est à jour de ses obligations de paiements envers O&R Drones.

### **Vente et usage de fichier**

Toutes les photographies ou vidéos prises par O&R Drones sont vendues pour un usage réservé à l'usage exclusif du CLIENT.

Dans tous les cas, les photos sont libres de droit et d'exploitation et ne nécessitent pas de facturation supplémentaire. Toutefois, le CLIENT s'engage à ne pas exposer ou exploiter commercialement les œuvres par quelque moyen que ce soit sans en avoir obtenu l'autorisation écrite préalable de O&R Drones.

Le diffuseur (CLIENT) est seul responsable de l'utilisation des photographies et vidéos. Certaines vues pouvant contenir des photos de bâtiments, biens privés ou marques protégées : il appartient au CLIENT de négocier les droits correspondants avec leurs propriétaires, dans le cas contraire O&R Drones ne saurait être tenu pour responsable.

### **Droit à l'image et droit à la vie privée**

Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image.

Les photographies restent cependant l'œuvre et la propriété de O&R Drones. Chaque CLIENT consent ainsi et autorise O&R Drones à reproduire, exposer ou publier à des fins de promotion ou d'exploitation commerciale, sans autres compensations ultérieures, ses photographies et vidéos dans la limite du respect de la vie privée. Le CLIENT peut néanmoins à tout moment avant l'exécution de la prestation demander par écrit au photographe de ne pas exploiter son image par ces biais.

Pour les mineurs, la signature d'autorisation des parents de l'enfant ou de ses tuteurs légaux est obligatoire.



## **Perte de données accidentelles**

Malgré toute l'attention que O&R Drones porte au stockage des supports photo, il peut arriver de manière exceptionnelle qu'à la suite d'une séance, par manipulation accidentelle, destruction involontaire, ou panne informatique, les fichiers sources des photographies soient inexploitable.

O&R Drones offre dans ce cas une nouvelle séance reprenant les mêmes prestations au client, afin de pallier à cet incident indépendant de sa volonté.

## **Droit applicable – attribution de compétence**

Les parties conviennent que la loi applicable est la loi française interne, et que les litiges sont de la compétence des tribunaux français, les tribunaux de Coutances étant exclusivement compétents.